

## APPENDICE No 6

envoyés au front; nous sommes venus enfin vous demander un traitement équitable, raisonnable et juste en récompense des services et des sacrifices consentis et rendus. Merci.

Le PRÉSIDENT: Et maintenant, M. Myers, dans son allocution, s'est offert à répondre aux questions. Or il appartient au comité de dire si nous devons pousser plus loin nos investigations ou s'il est satisfait de ce que nous venons d'entendre. Si l'on désire poser des questions à M. Myers, ce dernier sera sûrement aise d'y répondre.

M. CALDWELL: Je me souviens que M. Myers et quelques-uns de ces messieurs se sont présentés plus d'une fois devant le comité; or, il est une chose que l'on n'a pas soulevée et ce bien à tort, d'après moi. Je veux dire que les cas d'amputation sont beaucoup plus onéreux que les autres au point de vue de l'habillement, et surtout à propos de l'attirail qui est imposé aux amputés.

M. MYERS: C'est vrai. Je suis en état de répondre à ceci, monsieur, car nous en avons causé, quelque temps passé, devant la Commission Ralston. On y a été fort bon pour nous; on nous a fourni tous les avantages possibles; on nous a donné toute latitude; on nous a laissés traîner la chose en longueur, si vous préférez ce mot; on n'a pas imposé de terme à nos revendications; j'ignore ce qu'a été la décision prise, mais on nous a permis d'exposer toutes nos idées sur la question. J'imagine bien que la Commission Ralston est à la veille de déposer son rapport, et je compte que ce dernier va parler quelque peu de nous. En fait, nous sommes présentement disposés, si l'on en vient à un aboutissement, à tout sacrifier de ce que nous avons pour les autres invalides du pays, à condition que l'on vienne à nous et nous dise: "Soyez tranquilles; votre pension va être permanente". Nous sommes disposés à sacrifier tout ce qu'on voudra dans ce but, et nous ne serons que trop aises de le faire.

M. DOBBS: Monsieur le président, je suis en état de répondre à cette question. Nous avons fait tenir une circulaire à chaque amputé pour savoir ce que, de l'avis commun, devra être le supplément de déboursé en matière d'effets d'habillement. Je me trouve être le président de la division de Toronto; or il nous est venu des réponses de 400 soldats de cette division. La moyenne des réponses, en éliminant les extravagances et ne comptant que les réponses raisonnables, établit à \$55 ou \$60 par année le coût de l'habillement pour les amputés des jambes, et de \$22 à \$24 par année pour les amputés du bras portant un bras artificiel.

M. CALDWELL: De déboursés supplémentaires?

M. DOBBS: Oui, pour le supplément de pantalons et de doublure, chemises et tout. Calgary en est arrivé, je crois, au même chiffre ou à peu près, peut-être une couple de dollars d'écart, ainsi pour Vancouver. Le chiffre soumis arrivait à \$60 par année.

M. CALDWELL: Je désirerais questionner Miss Jaffray sur les tuberculeux. Il me semble que l'on a laissé entendre que certains soldats n'avaient pas été traités avec toute justice, ou quelque chose d'approchant.

MISS JAFFRAY: Je suis d'avis que pour nombre de cas de tuberculose aiguë, si l'on allait au fond des choses et qu'on préparât ensuite un rapport, il surgirait quantité de cas véritablement attribuables au service en France. C'est le côté le plus ingrat de ma tâche d'entrer dans le détail du cas d'un sujet qui vient pour la première fois à la clinique pour y demander un examen des poumons, et de constater l'existence d'une affection aiguë. Ces cas, on les aborde de biais et en recourant au service social en tâchant de relier, quand la chose est possible, le service social au travail de nos médecins de la clinique, à celui du Bureau d'éligibilité et au service militaire du sujet. L'entreprise est ardue pour certains cas, plus d'un ne se trouvant pas visé par la loi et ces derniers étant surtout des cas